

du Conseil québécois de la recherche sociale, à l'exception du président, deviennent membres du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 178-99 du 3 mars 1999, monsieur Jean-Louis Denis a été nommé membre du Conseil québécois de la recherche sociale, que son mandat est échu et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1012-2000 du 24 août 2000, mesdames Johanne Boisjoly et Diane Gabrielle Tremblay ont été nommées membres du Conseil québécois de la recherche sociale et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Monique Régimbald-Zeiber, professeure au Département d'arts plastiques de l'Université du Québec à Montréal, en remplacement de monsieur Jean-Louis Denis;

— madame Marie-Andrée Beaudet, professeure titulaire au Département des littératures de l'Université Laval, en remplacement de madame Johanne Boisjoly;

— monsieur Brian Young, professeur au Département d'histoire de l'Université McGill, en remplacement de madame Diane Gabrielle Tremblay.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39723

Gouvernement du Québec

### **Décret 1463-2002, 11 décembre 2002**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra à Ottawa les 17 et 18 décembre 2002

ATTENDU QUE les ministres des Finances fédéral, des provinces et des territoires se réuniront à Ottawa les 17 et 18 décembre 2002;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a intérêt à participer à cette rencontre;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche dirige la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra à Ottawa les 17 et 18 décembre 2002;

QUE la délégation québécoise se compose, en outre, des personnes suivantes :

— Mme Esther Gaudreault, directrice de cabinet de la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche;

— Mme Nicole Bastien, attachée de presse de la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche;

— M. Gilles Godbout, sous-ministre du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche;

— M. Luc Meunier, sous-ministre associé aux Finances au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche;

— M. Mario Albert, sous-ministre adjoint du Suivi et prévision de l'économie et des revenus budgétaires du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche;

— M. Patrick Déry, directeur par intérim des Relations fédérales-provinciales du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche;

— M. Jacques Bureau, conseiller au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39724